



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John Stuart MILL

Une association pour

ré-agir au féminin

Enfants sans identités : Actions !
Michèle Vianès, Présidente de Regards de Femmes
Enfants sans identités : une journée pour agir
Pharos, Avocats sans frontières
Assemblée Nationale, 28 novembre 2019

Comme vous le savez, Regards de Femmes s’est interrogée dès 2010 sur le fait que les Objectifs du Millénaire pour le Développement n’allaient pas être atteints en 2015 pour toutes les personnes, en particulier les femmes et les filles. En cherchant quelles étaient les personnes invisibles, en dehors des radars des projets de développement.

Nous avons observé que, dans un grand nombre de pays, les femmes n’avaient pas la possibilité légale ou coutumière de déclarer la naissance de leurs enfants.

Nous avons donc jugé indispensable d’inscrire cette question à l’agenda des droits des femmes.

Nous avons dans un premier temps agit pour que cette question fondamentale soit inscrite dans les Objectifs du Développement Durable 2015-2030 : un état civil public, gratuit et obligatoire, condition nécessaire afin que personne ne soit oublié du développement.

L’état civil figure dans les ODD. C’est important, même si l’ODD 16.9 demande simplement aux États de garantir à tous une identité juridique d’ici 2030. Mais comme nous n’avions pas l’intention d’attendre 15 ans, nous poursuivons nos actions pour éradiquer ce fléau et atteindre notre objectif : que les femmes, quel que soit leur statut matrimonial, puissent déclarer la naissance de leurs enfants.

Nous avons donc continué à agir, avec toutes les entités concernées, en particulier pendant la Commission de la condition des femmes, à l’ONU à New York.

Tous les enfants doivent être déclarés et enregistrés à l’état civil pour accéder à l’éducation, aux programmes de santé et être protégés de toutes les formes de violences et de trafics.

L’enfant sans état civil ne peut profiter d’aucune des politiques de développement de son pays. Sans existence juridique, elle ou il ne peut ni hériter, ni ester en justice.

Sans documents personnels d’état civil, comment **s’opposer** de manière efficace aux **mariages et grossesses précoces**, à la **traite des filles et des femmes** et à **toutes les formes d’exploitation et de violence**.

L’acte de naissance permet à chaque personne de prouver son identité. Sa présentation est indispensable lors de toutes les démarches d’état civil, (en particulier mariage, héritage, divorce, décès) et administratives (inscription dans les établissements scolaires, accès aux soins de santé, recherche d’un emploi, papiers d’identité, inscription sur les listes électorales, droit de vote, passeports pour se déplacer hors du territoire national, obtenir un titre de séjour, de solliciter un emploi reconnu, d’ouvrir un compte en banque, de contracter un mariage légal, être électeur ou

éligible)

Ce fléau, grave et méconnu, touche tous les pays en développement, alors que les données démographiques émanant des registres d'état civil sont indispensables pour administrer un pays. Toutes les mesures prises l'effleurent mais ne le règlent pas définitivement.

Aussi Regards de femmes émet 4 Recommandations pour éradiquer le fléau

1- La prise de conscience et la sensibilisation au problème

Pour sortir du cycle infernal et le remplacer par un cercle vertueux. Regards de femmes a construit une plateforme pour sensibiliser les États et les gouvernements et informer les populations de l'importance vitale de la déclaration des naissances www.etatcivil.pw

La plateforme énumère

- Les freins à la déclaration des naissances ;
- Les services *ad hoc* des États, les organisations internationales, les associations locales qui réclament des agents d'état civil, formés et rémunérés, sur tout le territoire et des moyens pour sensibiliser les populations à l'importance de la déclaration ;
- Les bonnes pratiques à disséminer

Si ce n'est pas perçu comme un droit fondamental par les personnes ni une priorité par tous les États,

le frein économique. Il concerne à la fois l'individu si la procédure n'est pas gratuite, mais aussi l'État s'il ne dispose pas des ressources nécessaires pour mettre en place et faire fonctionner correctement un service d'état civil.

la barrière géographique,

la barrière politique, le recensement organisé avec l'aide de l'Union Européenne, en Mauritanie pour construire un état civil fiable aurait oublié les personnes afro mauritaniennes. L'association Touche pas à ma nationalité le dénonce

Je voudrais juste rappeler que dans de nombreux pays, les **femmes n'ont pas la possibilité légale ou coutumière de déclarer la naissance de leurs enfants.** Le problème est accru pour **les mères célibataires ou en cas de viol.**

Dans les pays où la préférence est donnée aux enfants de sexe masculin, les garçons sont plus déclarés que les filles. Les infanticides des filles sont ainsi invisibles.

L'enregistrement des orphelins ou des enfants séparés par fait de guerre ou d'enlèvements par des trafiquants et des terroristes est une question d'actualité dramatique. **Les parcours migratoires des mineurs non-documentés sont extrêmement violents surtout pour les filles soumises aux violences sexuelles et donc à des grossesses sur la route de l'exil et dans les pays de destination où elles arrivent souvent avec de faux papiers les déclarant majeures fournis par les trafiquants sexuels.** Nous en parlerons plus précisément cet après-midi.

Enfin la guerre et les conflits internes ont pour effet d'interrompre le fonctionnement de l'état civil et la déclaration des naissances

2- L'élimination des législations discriminatoires envers les femmes.

L'absence de ressources financières ne justifie pas qu'il y ait des législations discriminatoires. Il n'y a aucune excuse.

Des lois patriarcales discriminantes sur la nationalité des enfants interdisent la déclaration par les mères (25 pays) ou la limitent (60 pays). Quand la mère ne peut pas transmettre sa nationalité, les enfants ne peuvent être enregistrés à la naissance si le père est étranger. Je tiens à votre disposition la liste des pays francophones concernés.

Actuellement, un pays tous les deux ans accepte de modifier sa législation en matière de citoyenneté pour les femmes., en application de la Convention CEDAW. Il faudrait à cette allure attendre 50 ans pour que tous les pays reconnaissent aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants.

Le Secrétaire général de l'ONU a demandé à plusieurs agences de l'ONU, dont ONU femmes, de l'aider à créer un mouvement qui mettra fin à cette situation.

Il n'est pas ici question de moyens, mais de volonté politique et la volonté politique ça se crée.

3- L'amélioration des mécanismes existants

L'état civil doit être l'élément saprophyte, à greffer à tous les autres. Utiliser des relais administratifs dans les villages : l'enseignant, l'agent de santé et lui déléguer la responsabilité de remplir une fiche qui ne comporterait que les informations essentielles : prénom de l'enfant, date et lieu de naissance, noms des parents.

Différents ministères sont à solliciter pour améliorer la déclaration des naissances.

Le ministère de l'éducation afin qu'un enfant ne soit pas refoulé lors de l'inscription à l'école sans document d'état civil, CÔTE D'IVOIRE

Le ministère de la santé par l'enregistrement des enfants à la naissance à l'hôpital, que ce soit gratuit et ne dépende pas du règlement des frais de séjour. Ou par des campagnes d'enregistrement mobiles en même temps que les campagnes de vaccination mobiles.

Le ministère de la justice des audiences foraines qui légaliseraient les fiches remplies par les agents des autres ministères.

Il faudrait adopter des lois pour que le jugement supplétif soit reconnu comme la déclaration initiale.

Ces processus ne demandent pas des moyens considérables dans la mesure où on peut travailler avec différentes parties prenantes

4- La mobilisation des technologies

Le gouvernement indien a réussi à conférer une carte d'identité numérique à 950 millions d'adultes en 5 ans. La Chine en a fait autant. Ces deux gouvernements ont fait de l'enregistrement des naissances une priorité, en mobilisant les moyens technologiques et la volonté politique de le faire.

ONU femmes pilote activement des nouvelles approches digitales comme au Nigéria avec la fondation Mastercard afin que les cartes de crédit délivrées aux entrepreneuses comportent une micro-chip permettant de prendre toutes leurs données biométriques, la carte de crédit devient alors également leur carte d'identité donnant accès au droit de vote, et autres droits citoyens

Pour les personnes en zones de conflit et dans les pays fragiles, la technologie *block chain* qui est la technologie sous-jacente des monnaies numériques. C'est un moyen de donner immédiatement et de façon pragmatique une identité numérique à toutes et à tous.

Au moment de l'accouchement, l'enfant va être enregistré dans ce coffre digital et toute son histoire médicale y sera conservée.

Cette technique est expérimentée par l'UNHCR. Ainsi un jeune réfugié dans un camp aura son identité numérisée et s'il souhaite suivre un cours à distance il aura ses diplômes numérisés. Toutes ces informations seront à sa disposition même s'il se déplace dans d'autres pays.

Conclusion

En conclusion, je rappellerai deux avancées sur lesquelles le plaidoyer de Regards de femmes a été entendu.

- 1- La décision politique de la Côte d'Ivoire de fournir à chaque enfant scolarisé un document d'état civil.
- 2- Les conclusions agréées de la Commission de la condition des femmes depuis 2 ans demandent aux États de *Garantir l'enregistrement universel des naissances et assurer l'inscription de tous les mariages, y compris en éliminant les obstacles physiques, administratifs, procéduraux et autres qui empêchent l'accès à l'enregistrement et en fournissant, quand ils font défaut, des mécanismes pour l'enregistrement des naissances et mariages, en gardant à l'esprit l'importance capitale de l'enregistrement des naissances pour la réalisation des droits des personnes*

Le traitement de tous les maux contre lesquels Regards de femmes agit passe par les mêmes phases : sensibiliser, légiférer, faire appliquer la loi.

Nous comptons sur la synergie entre nos différentes entités présentes aujourd'hui pour que chaque enfant dans le monde soit déclaré à la naissance et dispose de ce passeport pour la vie.